

Compte rendu d'événement

Annual General Meeting 2018 Costa Brava, 15-19 mars 2018



Richard Greco Représentant National 2017-2018 nr@ixesn.fr





Introduction

L'Annual General Meeting, qui s'est déroulé du 15 au 19 mars 2018, a permis de réunir les 530 sections membres du réseau Erasmus Student Network pour prendre part aux réflexions et décisions stratégiques sur le futur du réseau.

Les décisions ont été appelées à exprimer leur avis et à voter sur plusieurs sujets, parmi lesquels l'ESNreview, portée par le bureau international et approuvée par le Conseil des Représentants Nationaux lors du CNR Belgrade 2018. Ces modifications avaient pour vocation de transformer profondément le réseau, en définissant les pays comme membres principaux du réseau et les sections comme membres associés. Une proposition alternative avait également été introduite par ESN Switzerland, ESN Poland et ESN Turkey.

D'autres documents importants ont également été votés : le budget d'ESN International (et notamment l'augmentation du prix de vente de l'ESNcard), d'autres changements statutaires, le changement d'identité visuelle proposé par le bureau international suite à la prestation de service effectuée par l'entreprise Koweiden Postma.

Enfin, un nouveau bureau international a également été élu pour l'année 2018-2019.

Ce compte-rendu sera complémentaire du compte-rendu officiel dont l'équipe coordinatrice de l'AGM a la charge. Ce document a donc pour simple finalité de présenter une synthèse des décisions majeures lors de l'événement. D'autres décisions mineures (approbation du compte-rendu de l'AGM Germany, approbation de l'Action Plan du bureau international, etc.) n'apparaissent pas dans ce document.

Richard Greco, Représentant National (2017-2018)







Table des matières:

I - ESNreview	1
1.1 Proposition du bureau international et du Conseil des Représentants National	aux 1
2.1 Proposition alternative d'ESN Switzerland, ESN Poland & ESN Turkey	2
2.1.1. Tableau des résultats	2
2.1.2. Conséquences des votes	2
2.1.2.1 Ajout de Nouvelles obligations aux Plateformes Nationales et aux Bur Nationaux	
2.1.2.2. Création d'une Commission d'audit et d'une Commission d'arbitrage	3
2.1.2.1.1. Commission d'audit.	3
2.1.2.1.2. Commission d'arbitrage.	3
2 - Autres changements statutaires.	4
3 - Budget international 2018-2019	
4 - Changement d'identité visuelle	
4.1. Logo d'ESN International.	5
4.2. Logo des pays	6
4.3. Logo des sections	6
4.4. Résultats des votes	7
5 - Election du bureau international	Q



1 - ESNreview

1. Proposition du bureau international et du Conseil des Représentants Nationaux

La proposition présentée par le Conseil des Représentants Nationaux et le bureau international a été **rejetée** par les sections du réseau. Elle a obtenu 55% de voix favorables (251 voix exprimées en faveur, 183 contre, 22 abstentions), soit un score insuffisant pour être acceptée, une majorité aux deux tiers étant requise.

Le tableau ci-dessous résume les amendements votés avant le vote sur la proposition dans son ensemble.

Pour être acceptés, les amendements doivent obtenir au moins 50% de voix favorables. Les pourcentages ne tiennent pas compte des voix non-exprimées, ce pourquoi le nombre de voix exprimées diffère pour chaque vote (certaines sections n'ayant pas voté pour certains amendements, pour que leur voix ne soit pas prise en compte dans le résultat final).

Réf.	Contenu des amendements et des propositions	Oui	Non	Abs
A1 à A4 + A6	Modifications des incohérences dans les articles rédigés (orthographe, correspondances entre les différents articles de la proposition, etc.)	85% (375 voix)	35 voix	30 voix
A5	Réduire le nombre d'audits financiers de la Commission d'audit à un par an au lieu de deux par an	80% (360 voix)	52 voix	42 voix
A7	Modification des délais butoirs pour envoyer les documents officiels en amont des General Assembly (30 jours avant l'événement)	89% (402 voix)	25 voix	27 voix
A11	Impossibilité de diviser le vote (split vote): les votes de chaque pays ne peuvent être divisés en fonction des choix de chaque section (principe d'une voix par pays)	111 voix	71% (328 voix)	20 voix
A9	Obligation pour les pays de diviser leurs votes en fonction des votes des sections organisés lors d'une Plateforme Nationale en amont ¹	75% (433 voix)	89 voix	23 voix
A10	La General Assembly ne peut plus révoquer une décision de l'Arbitration Board via une majorité aux deux tiers ²	55% (250 voix)		
A12	Enlever l'obligation pour les pays d'organiser une Plateforme Nationale dans les 30 jours avant la première General Assembly de l'année fiscale	194 voix	55% (222 voix)	29 voix
A13	Retrait de l'AGM dans les statuts (« AGM alongside the GA »), et donc l'obligation d'organiser une AGM chaque année	152 voix	58% (257 voix)	31 voix
P1	ESNreview telle que proposée par le CNR et l'IB	55% (251 voix)	183 voix	22 voix

La proposition n'ayant pas été acceptée, les amendements sont donc nuls (puisqu'ils ne s'appliquaient qu'à cette proposition). Ces résultats seront toutefois analysés par le bureau international pour travailler de nouveaux changements qui seront à nouveau proposés dans les années à venir.

² Légalement parlant, les membres réunis en Assemblée Générale peuvent toujours réviser toute décision prise même si ce n'est pas prévu par les statuts, mais la majorité applicable sera donc une majorité simple.



¹ Les sections devaient voter sur les sujets proposés pendant la General Assembly 30 jours à l'avance. Les votes seraient ensuite reproduits de la même manière pour le critère du vote des pays (ex. : 16 pour, 20 contre).



2. Proposition alternative d'ESN Switzerland, ESN Poland & ESN Turkey

La proposition du bureau international et du CNR n'ayant pas été acceptée, les sections ont également voté plusieurs amendements et propositions alternatives portées par les sections de plusieurs pays. Le résultat ci-dessous résume les votes en question.

2.1 Tableau des résultats.

Réf.	Contenu des amendements et des propositions	Décision
A14	L'ensemble des documents approuvés par l'AGM, le CNR et le CND sont des documents officiels du réseau	Oui
P2	Ajouter le CND comme organe du réseau dans les statuts	Non
P3	Ajouter au CND le droit de voter certaines modifications dans le règlement intérieur	Annulé (conditionné à l'acceptation de P2)
A15	Correction d'une erreur dans le titre de l'article F du règlement intérieur	Oui
P4	Ajout de nouvelles obligations pour les Plateformes Nationales (sections membres d'un même pays) et les bureaux nationaux	Oui
A18	Proposition pour que les organes du réseau agissent en conformité avec les documents officiels du réseau	Oui
A17	Le CNR ne peut plus révoquer une décision de l'Arbitration Board via une majorité aux deux tiers ³	Oui
A16	Réduire le nombre d'audits financiers de la Commission d'audit à un par an au lieu de deux par an	Oui
P5	Création d'une Commission d'audit et d'une Commission d'arbitrage	Oui
A20	Correction d'une incohérence dans l'article 8 des Statuts	Oui

2.1.2. Conséquences des votes

2.1.2.1. Ajout de Nouvelles obligations aux Plateformes Nationales et aux Bureaux Nationaux

Dans la nouvelle proposition acceptée, les Plateformes Nationales (définies comme étant l'ensemble des sections d'un pays du réseau) doivent obligatoirement opérer en conformité avec les principes et statuts d'ESN International (AISBL).

Les bureaux nationaux, eux, doivent préparer un plan d'action (action plan) au début de chaque mandat, lequel ne peut être en contradiction avec le plan d'action d'ESN International (AISBL). Par ailleurs, les pays doivent collecter les frais d'adhésion au réseau internationales des sections qui composent ce pays et les transférer à ESN International. Enfin, les bureaux nationaux doivent obligatoirement remplir leurs obligations financières à l'égard d'ESN International dans un délai de 60 jours courant à partir du jour de réception de la facture émise.



³ Voir note de bas de page précédente.



2.1.2.1. Création d'une Commission d'audit et d'une Commission d'arbitrage

Les sections ont voté en faveur de la création d'une Commission d'audit et d'une Commission d'arbitrage en tant qu'organes statutaires du réseau international. Les individus candidats aux postes de ces deux commissions devront obtenir l'approbation préalable de leur plateforme nationale. Une procédure transitoire, adoptée, prévoit que l'année à venir définira plus précisément les missions de ces deux organes, délimiteront leur champ de compétence, leurs missions, etc.

2.1.2.1.1. Commission d'audit.

La commission d'audit aura pour rôle de procéder à l'audit interne d'ESN International et d'émettre des recommandations en vue de l'amélioration de la structure dans son ensemble.

Elue par le CNR, la commission d'audit sera composée d'un *Main Auditor*, d'un *Financial Auditor* (auditeur financier) et d'un *Procedural Auditor* (auditeur procédural). Ses membres sont élus pour un an, sont rééligibles une fois, et la prise de poste se fera le 15 juillet de chaque année. Les membres ne pourront occuper aucune position dans un pays ESN ou dans ESN International pendant leur mandat.

2.1.2.1.2. Commission d'arbitrage.

La commission d'arbitrage, nouvel organe judiciaire du réseau, aura pour rôle d'apporter son assistance dans la résolution de tout conflit et problèmes d'interprétation des documents officiels d'ESN. Élu par le CNR, il sera composé d'un *Main Arbitror* et de deux autres membres. Ses membres sont élus pour deux ans, sont rééligibles une fois, et la prise de poste se fera le 15 juillet de chaque année.

Tout individu, membre ou organe d'ESN peut s'adresser à cette commission pour demander la résolution d'un conflit ou l'interprétation de l'un des documents officiels du réseau. Enfin, le principe d'arbitrage reposera sur l'accord entre les parties sujettes au litige, c'est-à-dire que ces dernières devront s'accorder pour avoir recours à la commission d'arbitrage.





2 - Autres changements statutaires

D'autres changements statutaires dont les conséquences seront moindres ont également été votés. Le tableau ci-dessous résume les propositions votées. Ces propositions étaient soumises à un vote aux deux tiers.

Réf.	Contenu des propositions	Décision
P6	Délais butoirs plus strictes pour l'envoi des documents de travail en amont des CNR	Oui
P2	Impossibilité pour les candidats au bureau international non-élus de se présenter à un autre poste du bureau international de suite	Oui
P3	Proposition visant à ce que l'ordre d'appel pour les votes à l'oral débutent par un pays aléatoirement tiré au sort lors des événements statutaires, au lieu de suivre l'ordre alphabétique ⁴	Oui
A15	Modifier le nom des National Platforms en « National Assembles »	Non (65% en faveur)
P4	Retrait de certains droits pour les associations candidates	Annulé pour vice de forme
A18	Modification des règles relatives à la dissolution de l'association pour une mise en conformité avec la loi belge (siège d'ESN AISBL)	Oui
A17	Imposer aux pays membres d'effectuer des « study trip » avant de recruter de nouvelles sections	Non (64% en faveur)

3 - Budget international 2018-2019

Le budget international a été approuvé par les sections formant l'AGM. Il se trouve sur le wiki en cliquant sur ce lien.

Le budget comporte notamment une **augmentation du prix de l'ESNcard proposée à la vente** : **1€50 l'unité** au lieu de **1€**. L'augmentation avait déjà été votée dans le passé, à l'occasion de l'AGM Ankara.

Les bénéfices tirés de l'augmentation du prix de l'ESNcard permettront :

- La création d'un fonds de réserve pour ESN AISBL (à hauteur de 16 000€ provenant des bénéfices tirés des ventes d'ESNcard)
- Un investissement sur le site ESNcard.org pour augmenter son attractivité et permettre la mise en œuvre de la <u>concept note</u> rédigée par Hugo A. Urción, chargé des partenariats à ESN AISBL.

⁴ Dans le système actuel, pour les votes publics, les pays sont appelés un par un, par ordre alphabétique. La proposition visait à ce que le premier pays appelé serait aléatoirement choisi, pour éviter que l'ordre soit systématiquement le même et que certains pays soient systématiquement influencés par les votes des pays précédents.





4 - Changement d'identité visuelle

En 2017, un chantier de mise à jour de l'identité visuelle du réseau ESN a été entrepris par le bureau international, car l'ancien logo était considéré comme désuet, manquant de professionnalisme (aspect enfantin), et le système rendait l'unité dans le réseau compliquée. Enfin, les règles d'utilisation du logo étaient considérées comme trop complexes, et les erreurs d'utilisation trop nombreuses. Ces conclusions s'appuient notamment sur une consultation des sections du réseau et un document de synthèse des différentes étapes.

Une prestation a été confiée à <u>Koweiden Postma</u>, entreprise ayant été en charge, en 2005, de la création du logo actuel d'ESN International.

Un nouveau système d'identité visuelle a été proposé au vote des sections lors de cette AGM. Le système proposé comportait une mise à jour du logo d'ESN International, un système permettant une mise à jour des logos des pays ESN, et enfin un système permettant la mise à jour des logos des sections du réseau. Davantage de détails sont disponibles <u>ici</u>. Les systèmes étaient les suivantes :

4.1. Logo d'ESN International.



La proposition de modification du logo d'ESN International s'appuyait sur les éléments suivants

- Une étoile ESN simplifiée et arrondie,
- Augmentation des contrastes couleur,
- Mise à jour de la police d'écriture,
- Augmentation de la taille de la police d'écriture pour une meilleure lecture du logo en petite taille





4.2. Logo des pays



Concernant les pays, la logique consistait à :

- Connecter l'étoile du logo d'ESN International à l'étoile du pays membre du réseau,
- La création d'une étoile différente par pays, en fonction des couleurs du drapeau du pays en question (dans l'exemple ci-dessus le Royaume-Uni)
- Modifier la partie droite du logotype, avec le nom du pays ESN concerné en gras

4.3. Logo des sections



Concernant les sections, la logique était la même que pour celle des pays, avec cette fois-ci la couleur du drapeau de la ville en question.





4.4. Résultats des votes.

Le nouveau système d'identité visuelle devait notamment être soumis au vote des sections du réseau. Cependant, en raison d'un vice de procédure (la proposition n'ayant pas été envoyée suffisamment tôt) et après consultation avec les auditeurs procéduraux élus pour l'AGM, le système n'a pas été soumis à un vote formel.

Un vote informel a donc eu lieu:

- En cas d'une majorité en faveur de la mise à jour de l'identité visuelle, un vote officiel aurait été conduit soit par le CNR (si les sections acceptaient de transférer ce pouvoir au CNR), soit par la prochaine AGM
- En cas d'une majorité contre, le vote officiel aurait été reconduit à la prochaine AGM.

Les résultats du vote informel sont les suivants :

- 117 (25%) voix pour
- 313 (68%) voix contre
- 33 (7%) abstentions

Le bureau international (et notamment le comité communication) travaillera dans l'année à venir sur une nouvelle proposition d'identité visuelle qui devrait normalement être de nouveau soumise au vote des sections lors de la prochaine AGM. Koweiden Postma ne travaillera toutefois plus sur la mise à jour de l'identité visuelle.





5 - Election du bureau international

Le bureau international sortant a été réélu dans son intégralité pour un second mandat. Il est composé de :

- João Pinto Président (ESN Minho, Portugal)
- Tijana Stojanović Vice-Présidente (ESN Novi Sad, Serbie)
- Tim Bastiaens Trésorier (ESN Leuven, Belgique)
- Kacper Olczyk Chargé de communication (ESN Eye Lodz, Pologne)
- Jeroen van Lent WPA (ESN SU, Suède)



De gauche à droite : Jeroen van Lent, João Pinto, Tijana Stojanović, Kacper Olczyk, Tim Bastiaens

La candidature de **Pascal Kuta** (ESN CIRC, Suède) pour le poste de Chargé de communication n'a pas été approuvée.

